FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Savon de Marseille

Réf : 6630 - 6631

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1- Identificateur du produit :

Savon de Marseille
6630-6631

1.2- Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées :

Produit de nettoyage corporel

1.3- Renseignements concernant le fournisseur :

Raison Sociale : ERDTA entreprise adaptée
Adresse : 1306 chemin des Molières - 69210 LENTILLY
Téléphone : 04.72.89.30.20
Mail : contact@ea-erdta.com
Site web : www.erdta-entrepriseadaptee.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence :

- Appel d'urgence de l'organisme agréé
- France : numéro ORFILA – 33 (0) 1 45 42 59 59

donne accès à la liste des centres anti-poisons et à leur numéro de téléphone

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance :

Substance non dangereuse suivant le règlement CE n°1272/2008.

2.2 Eléments d'étiquetage :

Non concerné

2.3 Autres dangers :

Néant.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance :	n° CAS	n° EINECS	%
Eau Substance non classée dangereuse.	7732-18-5	231-791-2	~ 60
Acides gras d'huile végétale sels de potassium Substance non classée dangereuse.	61790-44-1	263-136-1	~ 40

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours :

Inhalation : non concerné
Contact avec la peau : rincer à l'eau claire
Contact avec les yeux : rincer méticuleusement à l'eau claire pendant 15 minutes
Ingestion : ne pas faire vomir et ne rien donner à boire. Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

En cas de contact prolonger avec les yeux, peut provoquer une légère irritation oculaire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Non concerné.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : eau, poudres chimiques, CO2, sable
Moyens d'extinction inappropriés : néant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance :

Peut produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers :

Néant

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour les non-secouristes : Porter des lunettes de protection.
Pour les secouristes : Porter des lunettes de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber le produit avec : sciure de bois, sable, terre à diatomée
Rincer les sols à l'eau claire.

6.4. Référence à d'autres sections :

Voir section 13 pour l'élimination des déchets

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Manipuler selon les bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Stocker dans un endroit sec et aéré à l'abri du rayonnement solaire.
Craint le gel. Ne pas stocker au-delà de 50°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

NEANT

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle :

Aucun.

8.2. Contrôles de l'exposition :

- Mesures de protection individuelles : porter des lunettes de protection

  - Protection des mains : se rincer les mains après manipulation
  - Protection des yeux : éviter tout contact avec les yeux

- Hygiène industrielle : se rincer les mains aux termes des périodes de travail

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

• Aspect	liquide translucide couleur jaune
• Odeur	caractéristique
• pH (solution à 5 %)	8-9
• point de fusion	environ 50°C
• solubilité	soluble dans l'eau

9.2. Autres informations :

Néant

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue à ce jour

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non concerné

10.4. Conditions à éviter

Aucune

10.5. Matières incompatibles

Risque de réaction dangereuse avec les oxydants forts ou les acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

La substance est exemptée d'enregistrement conformément au règlement 1907/2006 annexe V.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

La substance n'a pas été testée, à notre connaissance elle ne présente pas de danger pour l'environnement.*

12.2. Persistance et dégradabilité

La substance n'a pas été testée, à notre connaissance elle ne présente pas de danger pour l'environnement.*

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La substance n'a pas été testée, à notre connaissance elle ne présente pas de danger pour l'environnement.*

12.4. Mobilité dans le sol

La substance n'a pas été testée, à notre connaissance elle ne présente pas de danger pour l'environnement.*

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

La substance n'a pas été testée, à notre connaissance elle ne présente pas de danger pour l'environnement.*

12.6. Autres effets néfastes :

Aucun.

*La substance est exemptée d'enregistrement conformément au règlement 1907/2006 annexe V.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Pas de recommandations particulières. Les emballages souillés peuvent être recyclés.

Eliminer conformément à la législation communautaire en vigueur. En l'absence de telle règlementation se reporter aux exigences nationales ou locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU :

Non concerné

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

Non concerné

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Non concerné

14.4. Groupe d'emballage :

Non concerné

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non concerné

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Aucune.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

- IMDG (Mer) — Non concerné
- ADR (route) — Non concerné
- RID (rail) — Non concerné
- AOCI/IATA (air) — Non concerné

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

La substance n'est pas classée dangereuse.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Non concerné.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités